

TAM : Tréteaux Amateurs de Massy

Préinscription Saison 2015 - 2016

Les ateliers 2015-2016 : tout un programme !

Groupe A (6-8 ans / mercredi 17h - 19h)	Tarif : 188 €
Groupe B (8-10 ans / samedi 16h30 - 18h30), avec Stefan	Tarif : 188 €
Groupe C (8-10 ans / vendredi 16h00 - 18h30), avec Anne	Tarif : 232 €
Groupe D (10-13 ans / samedi 13h30 - 16h00), avec Fabien	Tarif : 232 €
Groupe E (6e-5e / mercredi 14h00 - 16h30), avec Fabien	Tarif : 232 €
Groupe F (4e-3e / samedi 10h00 - 13h00), avec Anne	Tarif : 276 €
Groupe G (Lycéens / vendredi 18h30 - 21h30), avec Xavier	Tarif : 276 €
Groupe H (Adultes / mardi 19h30 - 22h30), avec Daniel	Tarif : 276 €
Groupe I (Adultes / mercredi 19h30 - 22h30), avec Cécile	Tarif : 276 €
Groupe J Troupe (Adultes / jeudi 19h30 - 22h30), avec Fatima	Tarif : 321 €
Groupe L ImpropoTAMs (Adultes / lundi 19h30 - 22h30)	Tarif : 67 €

- ✦ Les ateliers Théâtre se déroulent au Petit Théâtre Saint-Exupéry (18 rue Gabriel Péri, à Massy)
- ✦ L'atelier Improvisation se déroule au Centre Jean Mermoz (36 rue Jean Mermoz, à Massy).
- ✦ Nous vous rappelons que les ateliers ne peuvent commencer que lorsque 2 correspondants se sont désignés (cf. Statuts du 27 juin 2008). Le correspondant assure un relais entre le Conseil d'Administration et les adhérents de l'atelier. Si vous êtes volontaire, n'oubliez pas de le signaler dans la fiche de préinscription.

Conditions tarifaires

- ✦ Le droit d'adhésion est fixé à 12 € par famille. Les tarifs indiqués ci-dessus incluent cette adhésion familiale.
- ✦ Les tarifs indiqués pour chaque cours sont annuels.
- ✦ Il est possible de régler en plusieurs fois, mais nous vous demandons de nous remettre tous les chèques dès l'inscription.
- ✦ Nous acceptons les règlements par chèques vacances (ANCV).
- ✦ Une réduction est accordée sur la totalité des cotisations pour plusieurs inscriptions (hors stages et adhésion) dans la même famille (frères, sœurs, parents).
- ✦ La mairie peut apporter certaines aides. Renseignez-vous auprès du service jeunesse.
- ✦ Le festival de fin d'année, le TinTAMart, au cours duquel les spectacles de chaque atelier sont représentés trois fois, est payant pour chaque spectacle, y compris pour les adhérents spectateurs et les parents/famille d'enfants comédiens, à un tarif modique. Ce tarif sera fixé par le Conseil d'Administration. Il permet notamment de faire face au paiement des droits d'auteurs des œuvres présentées.



Merci :

- **de compléter la fiche, d'indiquer vos préférences et d'envoyer ce document à l'adresse de l'association avec votre acompte de 50 Euros.**
- **de remplir une fiche par atelier si plusieurs inscriptions**

Adhérent(e) Mme, Mlle, M. : NOM : Prénom : Date de naissance :	Atelier choisi pour la saison 2015 - 2016 Choix 1 : <i>Ou</i> Choix 2 : Souhait particulier :
---	--

Adhérent(e) ou Parents ou Responsable Légal (pour les mineurs) Nom : Prénom : Adresse : Code postal : Ville : Téléphone domicile : Téléphone bureau : Téléphone mobile : E-mail :	Date Signature de l'adhérent(e) ou responsable légal
---	--

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur réception. Le nombre d'élèves par cours étant strictement limité, nous vous invitons à vous inscrire au plus tôt. **Nous vous remercions de bien vouloir envoyer vos préinscriptions par courrier postal à l'adresse de l'association :**

**65 rue de Versailles - 91300 MASSY,
pour le 5 Septembre 2015 au plus tard.**

Après cette date nous ne pourrons vous assurer une place dans le groupe choisi.

Les préinscriptions ne sont prises en compte qu'à réception de la fiche complétée et **d'un acompte de 50 Euros déductible de la somme restante à la rentrée, mais non remboursable en cas de non reprise.** Le reste du dossier complet (paiement complet, règlement intérieur et fiche d'inscription visée par le responsable légal) seront à remettre **le jour de la Fête des Associations (samedi 12 septembre à Massy) ou lors d'une permanence qui sera assurée le mercredi 23 septembre de 18h30 à 20h au Petit Théâtre.**

La cotisation et la participation aux activités sont dues dans leur totalité dès l'inscription définitive.

CORRESPONDANTS D'ATELIER

Selon l'article 16 des statuts de l'association, la désignation d'un correspondant titulaire et d'un correspondant suppléant est un préalable obligatoire à l'ouverture effective de l'atelier. Les correspondants, élèves ou parents d'élève, doivent être âgés d'au moins 16 ans.

(Rayer la mention inutile)

OUI, j'accepte d'être correspondant

NON, je ne souhaite pas être correspondant



Association loi 1901 – SIRET 409 896 958 00025
65 rue de Versailles 91300 MASSY
Tél. 09 72 11 52 85 – Email : tam@tam.asso.fr – www.tam.asso.fr

